

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 30 novembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-deux le trente du Mois de Novembre						
DEPARTEMENT du CANTAL	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.						
Nombre de membres							
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>Présents : Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					
Date de la convocation : 15 novembre 2022							
Date d'affichage : 15 novembre 2022							
Vote : Pour : 21							
Contre : 0							
Abstention : 0							

OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT MUNICIPAL INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire indique que suite au décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 il convient de nommer un référent « incendie et secours » au sein du Conseil Municipal.

Les missions du référent sont les suivantes :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et technique du service local d'incendie et de secours
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion extérieure contre l'incendie de la commune.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_139-DE

Il est indiqué dans la courrier de Monsieur le Préfet que ce correspondant doit être en priorité l'adjoint en charge de la sécurité

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Jean BOUCHER

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE
ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE Madame Monsieur JEAN BOUCHER, en qualité de correspondant Incendie et Secours

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

Pour extrait conforme au registre

Le Maire



Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_139-DE